

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 701

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 1ER OCTIES

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« s'établit »,

les mots :

« est établie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.